

Signature du protocole EDF
Vendredi 12 juin, 17 :30
Salle d'Ecouves, Hôtel du Département

Mesdames et Messieurs bonjour. C'est un réel et sincère plaisir pour moi de vous accueillir en l'Hôtel du Département, cet après-midi, pour la signature de ce protocole. Notre engagement pour la préservation de notre environnement s'inscrit dans une politique départementale plus vaste et audacieuse autour du développement durable et des énergies renouvelables.

Nous n'avons pas attendu Yann Artus Bertrand ni la poussée du mouvement écologiste aux dernières Européennes pour initier des démarches de bon sens en faveur d'une maîtrise de l'énergie. Depuis de nombreuses années, le Conseil général de l'Orne cherche à valoriser au mieux ses ressources et à en prendre soin. Ce patrimoine naturel, si précieux, doit être transmis dans le meilleur état possible aux générations futures. Aujourd'hui, nous devons aller plus loin ensemble, tous, ensemble pour un progrès à visage humain. Il en va de l'avenir de nos terres comme de l'attractivité et de la réussite de l'Orne, département d'équilibre ouvert et généreux.

Au conseil général, DD n'est pas qu'une utopie, une promesse sans lendemain. Au Conseil général, les principes, les paroles sont sans cesse traduits en actes. Mais des actes simples, appelant à la responsabilité de chacun. Pour nous guider et nous aider, nous disposons de la meilleure feuille de route : le projet de société pour l'Orne à l'horizon 2020, adopté à l'unanimité par l'assemblée départementale, fin 2007.

Il est question d'efficacité, de performance, d'actions communes et concertées. D'objectifs clairs et ambitieux : une réduction de 40 % de la dépense énergétique, et de 50 % de l'effet de serre. Nous devons être en effet exemplaires mais en évitant des normes qui nous étouffent et neutralisent toutes les bonnes volontés. De là à parler d'une LOLF verte, il n'y a qu'un pas que je suis prêt à franchir avec bonheur !

C'est dans cet esprit, en tout cas, que nous signons aujourd'hui avec Messieurs les représentants d'EDF ce protocole, ce contrat destiné au partage et à la diffusion de bonnes pratiques énergétiques. Notre engagement sur trois ans concerne la maîtrise de la demande d'énergie et le développement des énergies renouvelables sur le patrimoine du Conseil général, le conseil et l'expérimentation de solutions innovantes pour la rénovation de bâtiments publics et le développement d'une politique de production énergétique locale, la sensibilisation, l'information la communication et la formation des collectivités locales comme du public en la matière.

La première convention d'application permet de valoriser une opération exemplaire à l'échelle nationale : la rénovation du collège Émile Chartier, à Mortagne-au-Perche. Cette opération menée en 2008 consistait à rénover l'ensemble des bâtiments de l'établissement ayant une influence sur la consommation finale d'énergie. Nos cibles : le chauffage, l'isolation du bâtiment et des réseaux de chauffage, les menuiseries, la ventilation et la programmation du chauffage. Ainsi, la performance énergétique du collège et le confort des collégiens comme du personnel enseignant se sont accrus. A ce titre, il sera remis au Conseil général, dans quelques minutes, un chèque de 119.600€

Je suis heureux et fier, Messieurs, de ce partenariat qui lie, au service d'un territoire, pour le bien-être des hommes, pour un futur lumineux. Que notre énergie, notre détermination forment un avenir collectif brillant !

!